



La conseillère générale représentant le personnel

Fait du prince à la DGEI ! Les syndicats interpellent le gouverneur à propos d'une nomination contraire au statut du personnel

Les conditions de nomination d'un directeur à la Direction Générale des Études et des Relations Internationales ont conduit les huit organisations syndicales de la Banque, ainsi que la Conseillère Générale Représentant le Personnel, à s'adresser au gouverneur Noyer dans les termes suivants :

La nomination du nouveau directeur des Études monétaires et financières à la DGEI par le comité des carrières du 30 mai soulève de sérieuses interrogations. Le poste ainsi pourvu se situe au cœur des missions monétaires les plus fondamentales et les plus politiques de la Banque. Pourtant, vous avez fait le choix de nommer un chargé de mission en fonction à la Banque depuis trois ans seulement.

Or, les missions qui peuvent être confiées à des collaborateurs aux termes de l'article 114 du statut du personnel ne peuvent être qu'exceptionnelles et temporaires. Cela ne correspond pas, bien évidemment, à un emploi pérenne de directeur.

À l'inverse, lorsqu'un tel emploi est confié à un agent titulaire, il ne peut l'être qu'à l'issue d'un déroulement de carrière précisément défini par les règles d'avancement dans sa catégorie. Il en est de même en ce qui concerne les franchissements de niveaux par les agents contractuels.

Vous avez souligné, Monsieur le Gouverneur, que la nomination à un poste de directeur doit prendre en compte en priorité les résultats obtenus dans les fonctions de « management » ; pourtant, le candidat retenu n'aura exercé de telles fonctions que pendant trois ans, dans une unité de taille modeste.

Ce choix est d'autant plus surprenant que la Banque compte dans ses rangs bon nombre d'agents – titulaires ou contractuels – qui possèdent des références académiques au moins équivalentes et une expérience bien plus forte dans des fonctions de cadres supérieurs. Plusieurs d'entre eux sont candidats déclarés à une mobilité fonctionnelle, sans que l'administration de la Banque manifeste de réel intérêt pour leurs candidatures.

Il convient, en outre, de rappeler qu'il a fallu la convocation d'une réunion extraordinaire des délégués du personnel de la DGEI et une intervention de la conseillère générale représentant le personnel pour que la procédure de nomination au poste considéré (publication d'un appel d'offres et recueil des candidatures avant la décision du comité des carrières) soit respectée.

Cette affaire témoigne d'un grave mépris vis-à-vis des compétences et du dévouement des agents de la Banque – titulaires ou contractuels – qui exercent, souvent depuis de nombreuses années, leurs fonctions dans un esprit de service public et de profond attachement aux missions et aux objectifs de la Banque. Elle ne peut qu'aggraver l'insuffisance d'« attractivité » de la Banque vis-à-vis des talents dont elle aura besoin dans les prochaines années pour exercer ses missions. Après d'autres épisodes, elle révèle la profondeur du malaise qui touche notre Institution jusqu'aux plus hauts niveaux.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer pour évoquer l'ensemble des questions soulevées par cette situation.

Suite à la réponse du Gouverneur (voir au verso), les organisations syndicales ont décidé d'examiner les possibilités de recours contre cette décision qui va à l'encontre de l'article 114 du statut du personnel.

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTEME

LE GOUVERNEUR

Paris, le 15 juin 2011

Mesdames Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 8 juin, qui a retenu toute mon attention.

Cette lettre, dont je comprends les préoccupations si je n'en approuve pas les termes, appelle de ma part deux observations essentielles.

En premier lieu, le choix du directeur de la DEMFI est le fruit d'une discussion approfondie du Comité des carrières au cours duquel les mérites comparés des candidats ont été examinés avec le plus grand soin, chaque directeur général ayant exprimé son opinion avec la liberté de parole qui caractérise cette instance.

En second lieu et c'est le point qu'il convient de souligner avec la plus grande clarté, le choix qui a été opéré s'inscrit dans le contexte particulier créé par la période de sortie de crise que nous traversons, qui implique un profond renouvellement de la réflexion théorique et opérationnelle sur la politique monétaire comme sur le rôle des banques centrales. Dans ce cadre, le choix s'est porté sur le candidat disposant à la fois des contacts au plus haut niveau dans le domaine de la recherche aussi bien au sein des banques centrales que dans le monde académique et de la capacité à orienter vers la Banque, parfois pour de courtes durées et pour le plus grand profit des équipes en place, des profils qui ne se tourneraient pas naturellement vers nos concours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Christian NOYER

Organisations Syndicales
Banque de France